

# PROGRAMME DE PUBLICITÉ COOPÉRATIVE

HORS-QUÉBEC 2018-2019



## CONTRAT/ENTENTE AVEC LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

**ENTRE :**

Tourisme Baie-James et Eeyou Istchee Tourism  
1252, route 167 Sud, C. P. 134  
Chibougamau, Québec G8P 2K6

**REPRÉSENTANT :**

Nom : Camille Castonguay  
Poste : Directrice marketing

**ET :**

Promoteur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**REPRÉSENTANT(E):**

Nom : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_

Pour en savoir plus sur le programme, les volets et les critères généraux d'admissibilité consultez :  
[LE GUIDE 2018-2019 DU PROGRAMME DE PUBLICITÉ COOPÉRATIVE.](#)

Pour plus d'information, communiquez avec Camille Castonguay, directrice marketing  
ccastonguay@tourismebaiejames.com | 1 888 748-8140, poste 227





## MODALITÉS DU PROGRAMME

Le programme couvre uniquement les coûts de parution. Les coûts de production et de graphisme ne sont pas admissibles (à l'exception des tournées journalistiques). Les documents produits par Tourisme Baie-James et Eeyou Istchee Tourism (guide touristique, carte motoneige et carnet mototourisme) ne sont pas admissibles dans le programme de publicité coopérative.

Les projets doivent être soumis dans un délai de 60 jours avant la date de l'événement ou de la publication et approuvés par son représentant avant la parution et/ou diffusion.

### LE PROMOTEUR S'ENGAGE À NOUS FOURNIR :

- ✓ Un montage financier de l'événement ou des actions à entreprendre ;
- ✓ Le montant total à couvrir par Tourisme Baie-James et Eeyou Istchee Tourism ;
- ✓ Une épreuve de la publicité avant sa diffusion et/ou parution pour approbation ;
- ✓ La distribution/portée complète des actions, s'il y a lieu ;
- ✓ Aviser le fournisseur d'envoyer la facture directement à Tourisme Baie-James ;
- ✓ Payer Tourisme Baie-James dans les 30 jours suivants la réception de la facture ;
- ✓ Dans les cas où la facture doit être directement payée par le promoteur, la facture doit être acheminée à Tourisme Baie-James dans les 30 jours suivants le paiement, à concurrence du 15 avril de l'année en cours.

**IMPORTANT :** Toutes les factures doivent être adressées au nom de Tourisme Baie-James et envoyées à l'adresse suivante :

*Tourisme Baie-James  
1252, route 167 Sud, C. P. 134  
Chibougamau, Québec  
G8P 2K6*

La participation globale de Tourisme Baie-James et Eeyou Istchee Tourism est limitée selon le montant fixé par les budgets annuels accordés à la publicité coopérative. Le montant disponible dépend des autres demandes reçues. Ne tardez donc pas à soumettre vos projets.

### TOURISME BAIE-JAMES ET EEEYOU ISTCHEE TOURISM S'ENGAGENT À FOURNIR :

- ✓ Le logo de l'image de marque commune avec la signature version anglaise et française ;
- ✓ Le logo de l'image de marque commune sans la signature ;
- ✓ La signature version cri-française et version cri-anglaise ;
- ✓ Le guide des normes de l'image de marque commune ;

**IMPORTANT :** Tous les projets ne respectant pas les normes graphiques de l'image de marque seront rejetés.

## OBLIGATIONS DES DEUX ATR

### TOURISME BAIE-JAMES ET EEEYOU ISTCHEE TOURISM S'ENGAGENT À :

- ✓ Payer le montant total des factures reçues directement des fournisseurs ;
- ✓ Refacturer 50% des coûts totaux (montants inscrits ci-dessus, taxes applicables) au promoteur, en tenant compte des avantages du programme de publicité coopérative.

## OBLIGATIONS DU PROMOTEUR

### LE PROMOTEUR S'ENGAGE À :

- ✓ Être membre en règle de Tourisme Baie-James et/ou Eeyou Istchee Tourism;
- ✓ Donner la visibilité qui revient aux ATR en affichant, sur une bannière ou tout autre outil de promotion et/ou publicité, le logo de l'image de marque commune de la région d'Eeyou Istchee Baie-James;
- ✓ Payer en totalité les factures de Tourisme Baie-James, dans les 30 jours suivants la réception. Celles-ci devront correspondre à 50% des frais du projet soumis ci-dessus;
- ✓ Remettre un rapport de l'événement ou du festival à Tourisme Baie-James ou Eeyou Istchee Tourism, au plus tard 6 mois après sa tenue.

## NOTES ET DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES

---

---

---

---

---

En signant cette entente, chacun des partenaires s'engagent à respecter les termes convenus des actions suivantes. Tourisme Baie-James et Eeyou Istchee Tourism s'engagent à payer 50% des coûts ci-dessus à travers leur programme de publicité coopérative.

## SIGNATURES DES PARTENAIRES

X

X

Date : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**MERCI ET AU PLAISIR DE CONTRIBUER AU SUCCÈS DE VOTRE ENTREPRISE!**



ᐃᐃᐅᐅ ᐱᐅᐅᐅ  
EYYOU ISTCHEE  
BAIE-JAMES

Pour plus d'information, communiquez avec Camille Castonguay, directrice marketing  
ccastonguay@tourismebaiejames.com | 1 888 748-8140, poste 227